

LA LETTRE DU SMABB

Lettre d'information du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre

BADINIERES
BELMONT
BIOL
BLANDIN
BOURGOIN-JALLIEU
BURCIN
CESSIEU
CHABONS
CHAMAGNIEU
CHARANCIU
CHARVIEU-CHAVAGNEUX
CHASSIGNIEU
CHATEAUVILLAIN
CHAVANOZ
CHELIEU
CHEZENEUVE
COLOMBIER SAUGNIEU
CULIN
DOISSIN
DOLOMIEU
DOMARIN
ECLOSE
FITILIEU
FOUR
FRONTONAS
LA BATIE MONTGASCON
LA CHAPELLE DE LA TOUR
LA TOUR-DU-PIN
LA VERPILLIERE
LE PASSAGE
LES ABRETS
LES EPARRES
L'ISLE D'ABEAU
MAUBEC
MEYRIE
MONTAGNIEU
MONTCARRA
MONTREVEL
NIVOLAS VERMELLE
PANISSAGE
PANOSSAS
PONT DE CHERUY
ROCHETOIRIN
RUY-MONTCEAU
SAINT-AGNIN-SUR-BION
SAINT-ALBAN-DE-ROCHE
SAINT-ANDRE-LE-GAZ
SAINT-CHEF
SAINT-CLAIR DE LA TOUR
SAINT-DIDIER DE LA TOUR
SAINT-HILAIRE-DE-BRENS
SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL
SAINT-ONDRAS
SAINT-QUENTIN FALLAVIER
SAINT-SAVIN
SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU
SAINTE-ANNE-SUR-GERVONDE
SAINTE-BLANDINE
SALAGNON
SATOLAS ET BONCE
SEREZIN DE LA TOUR
SERMERIEU
SOLEYMIEU
SUCCIEU
TIGNIEU-JAMEZYIEU
TORCHEFELON
TRAMOLE
TREPTE
VASSELIN
VAULX MILIEU
VENERIEU
VIGNIEU
VILLEFONTAINE
VIRIEU SUR BOURBRE
BONNEFAMILLE
CHOZEAU
COURTENAY
CRACHIER
DIZIMIEU
GRENAY
MORAS
OPTEVOZ
ROCHE
SICCIEU St JULIEN et CARISIEU
VALENCOGNE
VEYSSILIEU
VILLEMOIRIEU



Édito

Le Contrat de Rivière que nous portons mobilise depuis près d'un an un grand nombre d'acteurs du bassin versant sur des actions ambitieuses pour reconquérir le bon état des eaux. Les réalisations qui vous sont présentées dans ce numéro (plan de désherbage, partenariat pour l'eau, ...) montrent que les communes et les intercommunalités sont des relais essentiels du SMABB pour agir au plus près du terrain.

Le SMABB se prépare à donner une dimension encore plus importante au Contrat de Rivière puisque de nouvelles opérations seront inscrites d'ici l'année prochaine sur la renaturation des cours d'eau et la lutte contre les inondations par le biais d'un schéma d'aménagement d'ensemble.

Ce numéro vous présente le travail au quotidien effectué dans le cadre du contrat de rivière et du SAGE ainsi que l'importance de la morphologie du cours d'eau pour améliorer son fonctionnement.

Bonne lecture à tous.

Bernard COTTAZ
Président du SMABB

Zoom sur le bassin de la Plaine

AVANT

APRÈS



Nivolas Vermelle



L'ACTU DU SMABB

Le plan de désherbage de la commune de Virieu sur Bourbre

Les objectifs d'un plan de désherbage sont de mettre en œuvre des modes d'aménagement et d'entretien des espaces respectueux de la qualité de l'eau, des applicateurs et de l'environnement. Ce plan doit tenir compte des usages des produits utilisés, de leur toxicité potentielle et de leur connexion éventuelle avec la ressource en eau.

La commune de VIRIEU SUR BOURBRE s'est engagée en mars 2010 dans le cadre d'un plan de désherbage communal proposé par le SMABB. Cette commune a été pionnière puisqu'elle utilisait le désherbage thermique depuis 2008.

Elle a donc rejoint la proposition du SMABB qui, dans le cadre de son contrat de rivière, proposait aux communes du territoire de participer à des plans de désherbages communaux.

C'est avec la Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) qu'un diagnostic a été réalisé afin de définir avec la commune des objectifs d'entretien des infrastructures et parcs. La FREDON a aussi accompagné la commune pour l'achat d'un matériel de désherbage alternatif à l'utilisation de pesticides.



La commune s'est donc dotée d'une balayeuse et d'un désherbeur thermique.



Elle a fait le choix de ne plus acheter de pesticides. Cet équipement remplace avantageusement le tout premier équipement acheté il y a deux ans qui s'est révélé être peu adapté : traitement des espaces long, bouteille de gaz chère et lourde à porter.



Le coût global de cet investissement est de 23 000 euros. 50% seront financés par l'Agence de l'Eau. La Région Rhône-Alpes pourrait participer à hauteur de 30%.

La commune se félicite par ailleurs de la manière dont la population s'approprie progressivement l'idée de la réduction des pesticides au sein des potagers et des bordures de chemin.

Pour tous renseignements contacter :
M. Morel, Maire, M^{me} Tournon,
Adjointe, Commune de Virieu
ou David Cinier,
 david.cinier@bassin-bourbre.fr

LE CONTRAT DE RIVIERE DE LA BOURBRE

Les opérations collectives

Afin de lutter contre les pollutions toxiques diffuses, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a institué les opérations collectives « Partenaires pour l'Eau ». Ces opérations consistent à associer dans un partenariat fort les industriels et les collectivités locales dans des démarches d'amélioration de la qualité des eaux de la Bourbre.

Les entreprises ciblées par cette démarche sont prioritairement les établissements artisanaux, commerciaux et industriels dont la production d'effluents liquides et de déchets dangereux constituent une source de pollution susceptible de

dégrader la qualité des milieux aquatiques via les systèmes d'assainissement.

Sur le bassin de la Bourbre, la Communauté de Communes des Vallons de la Tour (CCVT) et la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) ont fait émerger cette opération sur leur territoire. Ce programme a été signé en Novembre 2010 et vise à intervenir sur trois domaines :

- 1 Les rejets des effluents industriels
- 2 Les déchets dangereux
- 3 Les pollutions accidentelles

Le collectif « Objectif Bourbre » assure l'animation de l'opération conjointement avec les services de la CCVT et du SMABB par l'intermédiaire du Contrat de Rivière dans lequel ont été inscrites plusieurs actions issues du programme de l'opération collective.

Les entreprises qui s'engagent dans cette démarche, peuvent ainsi bénéficier d'aides financières.

Pour tous renseignements, contacter
François Bataille
 francois.bataille@bassin-bourbre.fr



LA FICHE TECHNIQUE

Qualité de l'environnement n'est pas uniquement qualité de l'eau

Lorsque l'on aborde la question du **BON ETAT des cours d'eau**, on a tendance à réduire cette notion à l'amélioration de la qualité de l'eau. Même si la qualité de l'eau fait partie du bon état, ce n'est pas uniquement la possible amélioration de la qualité des eaux superficielles qui est considérée.

Un écosystème regroupe les êtres vivants et le milieu qui l'héberge. Un écosystème en BON ETAT doit donc permettre à ces êtres vivants de pouvoir être hébergés dans les meilleures conditions. La qualité de l'eau n'est donc qu'un maillon de cette définition.

Il convient pour atteindre ce **BON ETAT** de réunir trois conditions :

- **La qualité de l'eau** (si la qualité de l'eau est mauvaise, la vie aquatique est interrompue ou très peu diversifiée)
- **La quantité d'eau** (s'il n'y a plus d'eau, la vie aquatique n'existe pas)
- **La morphologie**

La morphologie c'est ce qui caractérise la « forme » du lit de la rivière, des berges et de ses annexes hydrauliques : longueur, profondeur et caractéristique des éléments du fond du lit (galets, sables, argiles.)

La diversité morphologique assure le bon fonctionnement de la rivière.

BON FONCTIONNEMENT MORPHOLOGIQUE :

Diversité des berges, de la végétation et de la profondeur du lit.



Bourbre secteur amont de PONT DE CHERUY

MAUVAIS FONCTIONNEMENT MORPHOLOGIQUE :

Peu de diversité, même profondeur de lit, végétation peu diversifiée.



Bourbre Pont des Guingettes

MAUVAIS FONCTIONNEMENT MORPHOLOGIQUE : Cas extrême

Aucune diversité, peu de profondeur de lit, pas de végétation et pas de lit naturel.



ENTRETIEN AVEC...



Monsieur RIVAL, Maire de Nivolas Vermelle, Membre du bureau du SMABB, Vice-Président de la CLE

Comment votre commune est amenée à travailler avec le SMABB ?

La commune de Nivolas-Vermelle a une situation particulière, puisqu'elle est contruite dans la vallée de l'Agn. Cinq kilomètres de rivière la traversent, bien que ceux qui traversent le village ne voient pratiquement pas la rivière.

Très concerné par les questions d'inondations (1852, 1946, 1988, 1993 pour ne citer que les plus importantes) son Maire de l'époque, Gaby Pellet, a été à l'origine de la création du Syndicat Mixte de la Bourbre en 1968.

De tous temps, la commune a associé le Syndicat de la Bourbre pour la conseiller dans tous ses projets relatifs à la maîtrise des petits cours d'eau, et le SMABB a assuré la Maîtrise d'ouvrage et a participé financièrement à plusieurs projets.

Les premiers chantiers de l'équipe rivière ont débuté en 2002 sur votre commune.

Comment avez-vous vu l'évolution des missions de l'équipe chantier ?

L'équipe de rivière s'est mise en place début 2002 et la commune a été volontaire immédiatement pour contacter les propriétaires riverains afin de faciliter son intervention. Il faut dire, qu'immédiatement après les inondations de 1993, la commune avait tenté de mettre en application l'arrêté préfectoral qui fait obligation aux propriétaires riverains d'entretenir les berges (recépage des arbres, suppression des arbres dangereux etc...), mais sans grand succès. Cette action de l'équipe a donc permis de faire un gros travail de nettoyage et d'entretien des berges. Depuis, sous l'impulsion d'Olivier MESNARD et de Philippe MAITRE, la mission de l'équipe s'est diversifiée et actuellement ses tâches vont bien au delà de l'entretien et se portent sur la renaturation des berges, en pratiquant des plantations raisonnées, sans abandonner les missions premières de recépage des arbres qui peuvent se montrer dangereux lors de crue, ou

d'entretien des atterrissements afin qu'ils puissent être remobilisés par la rivière.

Comment percevez-vous la plus-value des actions réalisées ?

Cette renaturation des berges a un rôle évident lors des crues, puisque cela évite la chute d'arbres dans la rivière qui viennent créer des embacles. Ceux-ci sont très dangereux lorsqu'ils sautent car ils créent alors un effet de vague qui emporte tout sur son passage. D'autre part, la ripisylve a un rôle important dans la qualité de l'eau et pour la vie piscicole en créant des caches et des réserves alimentaires pour les poissons. Elle participe à la diversité des espèces, donc à l'équilibre écologique du cours d'eau. À ce titre, l'Agn est redevenue une rivière à truites très appréciée des pêcheurs. Au niveau du rôle de cet entretien des berges sur la prévention des crues, en novembre 2002, nous avons eu une crue presque de même importance que celle de 1988, mais qui n'a pas eu le même impact, car il ne s'est pas formé d'embacles.

LE SAGE DE LA BOURBRE

Les avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Les dossiers d'autorisation loi sur l'eau sont communiqués pour avis à la Commission Locale de l'Eau (CLE) dès que l'opération concernée est située dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bourbre.

Les dossiers de déclaration loi sur l'eau sont transmis à la CLE pour information.

Qu'est-ce qu'un dossier d'autorisation ou de déclaration loi sur l'eau ?

Toute personne (physique ou morale, publique ou privée, propriétaire, exploitant ou entreprise) qui souhaite réaliser une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité ayant un impact sur le milieu aquatique doit soumettre son projet à l'application de la loi sur l'eau (art. L214-1 et suivants du Code de l'environnement). Suivant les dangers et la gravité des effets sur le milieu, le projet est soumis au régime de Déclaration ou d'Autorisation selon la nomenclature Eau. Le

pétitionnaire présente donc à la police de l'eau un dossier **d'autorisation** ou de **déclaration** au titre de loi sur l'eau.

C'est pourquoi la Commission Locale de l'Eau a été saisie pour le dossier de construction de la Station d'épuration (STEP) de Pont Rouge, dont le projet est porté par la Communauté de Communes des Vallons de la Tour (CCVT).

Monsieur BOURDIC, Président de la Commission Eau et Assainissement à la CCVT, accompagné des services techniques, est venu présenter le projet lors de la CLE du 14 décembre 2010. Un échange s'est effectué avec les membres de la CLE qui ont rendu un avis favorable assorti de réserves. Cet avis a ensuite été transmis à la police de l'eau.

Afin de pouvoir accompagner le pétitionnaire dans sa démarche, il est important que le secrétariat de la CLE soit contacté le plus en amont possible du projet.

**Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter
Bénédicte Cordier - benedicte.cordier@bassin-bourbre.fr**